

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de l'appel à candidatures publié en 2021 par le ministère de la Culture à destination de toutes les villes françaises souhaitant concourir au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028, neuf villes françaises ont déposé officiellement leur dossier de candidature : Amiens, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Reims, Rouen et Saint-Denis. Par arrêté de Mme la ministre de la Culture en date du 19 avril 2023, Rouen a été désignée, aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier, parmi les quatre villes candidates finalistes dans la compétition pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. Après plusieurs années de travail, l'ambition de notre territoire pour obtenir ce titre se voit récompensée par cette première étape cruciale.

Depuis l'annonce de cette présélection, l'association Rouen Seine Normande 2028, porteuse de la candidature, au nom de la Ville, a redoublé d'énergie pour faire de Rouen et de l'ensemble du territoire de candidature les lauréats du projet. Tenant compte du rapport du jury ayant examiné et évalué le dossier rédigé puis défendu à l'oral, la Ville doit remettre au début du mois de novembre un second dossier plus approfondi. Celui-ci sera analysé par le jury européen chargé de nommer la future capitale. Une visite de notre territoire et un second oral prévu en décembre 2023 permettront de compléter leur avis. Le résultat final et le nom du futur lauréat seront dévoilés mi-décembre 2023.

La candidature de Rouen Seine Normande 2028 est riche. L'un de ses plus grands atouts réside dans la fédération des territoires soutenant cette candidature, unis dans cette même aventure, le long de l'axe Seine.

Afin d'affirmer son engagement en faveur de Capitale Européenne de la Culture en 2028 et au-delà, devant le jury européen, le Conseil municipal a déjà adopté des délibérations visant à manifester ses ambitions dans cette stratégie de territoire à long terme :

- Par délibération du 7 novembre 2022, la Ville de Rouen a affirmé son soutien à la candidature de Rouen Seine Normande 2028 et approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération dont le coût total est estimé à 80 millions d'euros. En cas de labellisation, la Ville participera au financement de la Capitale à hauteur de 15 %, soit 12 millions d'euros échelonnés entre 2024 et 2032.

Les grandes orientations stratégiques en matière culturelle ont été adoptées lors du Conseil Municipal du 19 juin 2023. Celles-ci fixent les lignes d'horizon jusqu'en 2038, sous l'angle des transitions sociétales indispensables à mener. Ce document cadre, élaboré conjointement avec la Métropole Rouen Normandie, définit trois orientations stratégiques - une culture de la transition écologique, une culture de la diversité et une culture de la coopération – déterminant un cap pour mener une politique culturelle tenable et acceptable pour les décennies à venir.

Membre fondateur de l'association Rouen Normandie 2028, la Ville de Rouen a ainsi affirmé très tôt son implication dans le projet de labellisation, aux côtés des autres partenaires de la candidature. A quelques semaines de la remise du dossier final, et dans la poursuite des engagements précédents, la Ville souhaite confirmer une trajectoire budgétaire cohérente avec ses ambitions culturelles et sa stratégie de territoire. La Capitale Européenne de la Culture ne se limite pas au financement de l'association porteuse du projet.

L'investissement des collectivités et des intercommunalités réunies doit témoigner des ambitions poursuivies et refléter leurs engagements en termes de développement culturel. A cette fin, une trajectoire budgétaire municipale à l'horizon 2038, en adéquation avec les dispositions précédemment adoptées, vous est proposée. Celle-ci a vocation à accompagner la Capitale Européenne de la culture 2028, mais est distincte de l'enveloppe budgétaire allouée à la Capitale en cas de victoire. Cette trajectoire donne une estimation des crédits qui seront affectés aux dépenses culturelles de notre collectivité au cours des 15 prochaines années. Elle se poursuit volontairement au-delà de 2028 pour témoigner de l'ambition forte portée par la Ville de Rouen d'inscrire notre candidature dans le temps long, au service des générations futures.

Cette projection financière en matière de dépenses culturelles porte sur le fonctionnement et l'investissement. Avec pour point de départ l'année 2022, en référence aux montants déjà mentionnés dans le premier dossier de candidature, cette trajectoire vise une montée en puissance des dépenses culturelles avec une hausse de près de 31 % à l'horizon 2038 pour la Ville. Au global, en intégrant les dépenses culturelles métropolitaines telles que proposées par délibération du Conseil Métropolitain du 25 septembre 2023, le budget de la Culture augmenterait de près du double (+ 100 %) en cas d'obtention du label Capitale Européenne de la Culture, et de moitié (+ 50 %) en cas de non-obtention.

Cette trajectoire financière en cas d'obtention du label se compose comme suit :

VILLE DE ROUEN	2022	2028	2038
Fonctionnement	15 550 000 €	18 257 000 €	21 403 000 €
Investissement	7 300 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €
Total hors projet Capitale européenne	22 850 000 €	26 757 000 €	29 903 000 €
Total avec projet Capitale européenne	22 900 000 €	32 577 000 €	29 903 000 €

Pour information, la trajectoire de la Métropole se compose comme suit :

METROPOLE	2022	2028	2038
Total avec financement de RN 2028	30 161 000 €	85 468 000 €	€ 60 503 000 €

Soit un total :

METROPOLE + VILLE DE ROUEN	2022	2028	2038
Total avec financement de RN 2028	53 061 000 €	118 045 000 €	90 406 000 €

Cette trajectoire entend projeter la part du budget principal et des budgets annexes de la Ville dédiée à la Culture. Cette part passerait de 8,8 % à 12,5 % des dépenses totales de la Ville, ce qui témoigne d'un effort significatif mais réaliste.

Elle inclut ainsi le soutien de notre collectivité aux nombreuses manifestations qu'elle porte en direct : Curieux Printemps, Un été au Jardin, Automne Curieux, Rouen Impressionnée, Rue du Jazz, Mois des Pratiques Amateurs, Journée de la Danse, Journées du Matrimoine, Première Fois, Méridiennes, expositions des bibliothèques ; elle comprend les volets culturels de Rouen sur Mer, Rouen Givrée, Rouen donne des Elles ou encore des Fêtes Jeanne d'Arc entre autres ; mais également les manifestations qu'elle soutient : Terrasses du Jeudi, Festival EOP, Festival Vibrations, Festival Cavallé-Coll, les Musicales de Normandie, This is England, Festival A l'Est, Courtivore, Festival du Film Fantastique, Elles font leur cinéma, Ciné Friendly, Chants d'Elles, Festival du Livre Jeunesse...

La prospective tient compte également du financement du tissu associatif (subventions) et de la participation de la contribution versée par la Ville au Centre Dramatique National. La Ville contribue ainsi de façon substantielle au fonctionnement de l'Ecole de Musique, du Kalif ou encore du Musée maritime, entre autres. Elle finance également une douzaine de résidences de territoire et est engagée dans une démarche 100% Education Artistique et Culturelle qui vise à familiariser les enfants avec de multiples formes artistiques. Elle anime également un réseau autour de la gastronomie au titre de son statut de Ville Créative UNESCO et met en place un plan d'animations autour de ce sujet. La Ville gère par ailleurs des équipements de proximité qui entretiennent des liens très forts avec les citoyens :

- les bibliothèques, qui sont au nombre de 7 + 1 bibliothèque virtuelle,
- le Conservatoire à Rayonnement Régional,
- le théâtre municipal L'Étincelle,
- le Centre Socio-Culturel André Malraux,
- le Labo Victor Hugo, lieu de résidences artistiques,
- le Gros-Horloge,
- les églises, dont les églises désaffectées, et le patrimoine mobilier ou immobilier dont elle a la charge,
- les archives municipales.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles incluent enfin la masse salariale dédiée au fonctionnement des services municipaux culturels dans leur acceptation la plus large. Elles reposent sur une augmentation du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) comparable aux évolutions actuellement observées.

Enfin en matière d'investissement, la trajectoire inclut le financement de projets structurants visant à conforter et développer les équipements culturels et patrimoniaux rouennais : rénovation d'équipements, y compris sur le plan énergétique ; restauration des églises et des monuments historiques ; aménagement d'équipements culturels dans les nouveaux quartiers en cours de création à l'ouest de la ville.

Les actions et les projets qui nourriront la Capitale Rouen Seine Normande 2028 ne seront donc pas seulement pensés et développés pour 2028, mais bien inscrits sur le long terme, avec pour ligne d'horizon 2038.

La Ville de Rouen renouvelle donc son soutien à la candidature et témoigne de son engagement en faveur d'une politique culturelle ambitieuse et durable en proposant une trajectoire budgétaire cohérente avec un titre de Capitale Européenne de la Culture.

Dans le cas où le territoire de candidature ne serait pas lauréat, il est néanmoins proposé de maintenir un effort budgétaire conséquent en matière culturelle, mais moindre, composé comme suit autour de 27 millions d'euros en 2028 pour la Ville de Rouen, stabilisé à 25 millions les années suivantes.

VILLE DE ROUEN	2022	2028	2038
Total fonctionnement + investissement	22 850 000 €	27 000 000 €	25 000 000 €
METROPOLE			
Total fonctionnement + investissement	29 611 000 €	48 000 000 €	45 000 000 €
TOTAL	52 461 000 €	75 000 000 €	70 000 000 €

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander d'approuver la trajectoire budgétaire à l'horizon 2038 corollaire à l'obtention du titre de Capitale Européenne de la Culture 2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

- L'arrêté de la ministre de la Culture en date du 19 avril 2023 fixant la liste restreinte des villes retenues pour participer à la phase finale de sélection d'une Capitale Européenne de la Culture pour 2028,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 portant création et adhésion à l'association Rouen-Normandie 2028 - Capitale Européenne de la Culture,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2022 affirmant le soutien de la Ville de Rouen à la candidature de Rouen Seine Normande 2028 et approuvant le plan de financement prévisionnel de la candidature,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2023 approuvant les grandes orientations stratégiques culturelles à l'ère de la transition pour la période 2023 à 2038.

CONSIDERANT :

- Que la Ville de Rouen souhaite confirmer son soutien à la candidature de Rouen Seine Normande 2028,
- Que la politique culturelle municipale à l'horizon 2023 invite à poser les bases d'une prospective budgétaire sur le long terme, appliquée à un territoire labellisé Capitale Européenne de la Culture,
- Que la Ville de Rouen souhaite témoigner auprès du jury européen de son engagement en faveur d'une politique culturelle ambitieuse et inscrite durablement.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- approuve la trajectoire budgétaire culturelle de la Ville à l'horizon 2038 telle que présentée, sous réserve du vote des budgets primitifs annuels et de l'inscription des crédits au budget principal de la Ville.

M. le Maire indique que Mme Enora CHOPARD ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée.

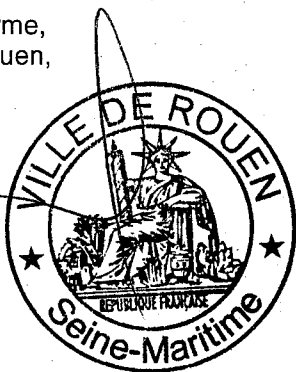
(47 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen, groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes, groupe communiste, groupe Rouen A'Venir, Centre & Indépendants, élue non inscrite)

(1 élue ne participe pas au vote : groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

076-217605401-20231016-D7-DE

Accusé certifié exécutoire

Trajectoire budgétaire consolidée Ville de Rouen - Métropole
 Réception par le préfet : 24/10/2023
 Capitale Européenne de la Culture 2028
 Publication : 26/10/2023

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Fonctionnement MRN	25 031 000 €	25 843 000 €	27 394 000 €	28 383 000 €	29 015 000 €	30 946 000 €	32 738 000 €	33 582 000 €	34 594 000 €	35 323 000 €	36 370 000 €	37 285 000 €	38 519 000 €	39 823 000 €	40 947 000 €	41 790 000 €	42 955 000 €
Fonctionnement VDR	15 550 000 €	16 850 000 €	17 163 000 €	17 428 000 €	17 699 000 €	17 975 000 €	18 257 000 €	18 544 000 €	18 837 000 €	19 136 000 €	19 441 000 €	19 752 000 €	20 069 000 €	20 393 000 €	20 723 000 €	21 059 000 €	21 403 000 €
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT	40 581 000 €	42 693 000 €	44 557 000 €	45 811 000 €	46 714 000 €	48 921 000 €	50 995 000 €	52 126 000 €	53 431 000 €	54 459 000 €	55 811 000 €	57 037 000 €	58 588 000 €	60 216 000 €	61 670 000 €	62 849 000 €	62 849 000 €
Investissement MRN	4 170 000 €	6 265 000 €	10 932 000 €	22 230 000 €	38 737 000 €	38 004 000 €	35 888 000 €	16 260 000 €	22 507 000 €	30 858 000 €	31 834 000 €	29 964 000 €	20 181 000 €	16 561 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €
Investissement VDR	7 300 000 €	7 800 000 €	8 300 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €
SOUS TOTAL INVESTISSEMENT	11 470 000 €	14 065 000 €	19 232 000 €	30 730 000 €	47 237 000 €	46 504 000 €	44 388 000 €	24 760 000 €	31 007 000 €	39 358 000 €	40 334 000 €	38 464 000 €	28 681 000 €	25 061 000 €	28 500 000 €	28 500 000 €	28 500 000 €
TOTAL	52 051 000 €	56 758 000 €	63 789 000 €	76 541 000 €	93 951 000 €	95 425 000 €	95 383 000 €	76 886 000 €	84 438 000 €	93 817 000 €	96 145 000 €	95 501 000 €	87 269 000 €	85 277 000 €	90 170 000 €	91 349 000 €	91 349 000 €
EVOLUTION /AN DEPUIS 2022		9%	23%	47%	80%	83%	83%	48%	62%	80%	85%	83%	68%	64%	73%	75%	75%
Financement de la Capitale MRN	550 000 €	650 000 €	810 000 €	1 650 000 €	2 520 000 €	5 580 000 €	11 640 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €						
Financement de la Capitale VDR	50 000 €	50 000 €	405 000 €	825 000 €	1 260 000 €	2 790 000 €	5 820 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €						
TOTAL AVEC CAPITALE	52 651 000 €	57 458 000 €	65 004 000 €	79 016 000 €	97 731 000 €	103 795 000 €	112 843 000 €	77 561 000 €	85 113 000 €	94 492 000 €	96 820 000 €	95 501 000 €	87 269 000 €	85 277 000 €	90 170 000 €	91 349 000 €	91 349 000 €
EVOLUTION /AN DEPUIS 2022		9%	23%	50%	86%	97%	114%	47%	62%	79%	84%	81%	66%	62%	71%	73%	73%